

YVES GUYOT

m. v.

La Tyrannie Socialiste

« Le socialisme, c'est l'Etat se substituant à la liberté individuelle et devenant le plus affreux des tyrans. »

LEDRU ROLLIN.

12 septembre 1848.



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1893

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION I-XV

LIVRE I^{er}. — CHAPITRE PREMIER

LA RÉGRESSION SOCIALE

Qu'est-ce qu'un socialiste. — Origine du mot socialisme. — Définition du Proudhon. — Ce n'est pas la bonne. — Les socialistes actuels. — Discordes et accord. — Le Quatrième Etat. — Programmes socialistes. — Idées allemandes. — Le socialiste et le nègre. — L'atavisme social. — L'Evolution. — La Régression. — Définition. — La Régression sociale. 1

CHAPITRE II

PROGRAMMES SOCIALISTES

Les socialistes français. — Disciples des Allemands. — Les programmes allemands. — Le programme de Gotha, 1875. — Les trois parties. — Principes collectivistes. — Programme politique. — Protection du travail. — Le congrès de Halle, 1890. — Le congrès d'Erfurt, octobre 1891. — Il accentue le collectivisme du congrès de Gotha. — Vague des formules. — Liberté d'espérances. — Atténuations politiques. — Législation du travail. — Ces programmes sont la base de tout le socialisme contemporain. — *Principe directeur : substitution de l'Etat au contrat*. 8

CHAPITRE III

CARACTÈRES DU PROGRÈS POLITIQUE ET INTELLECTUEL

Conséquences de la définition précédente. — Le despotisme dans les civilisations primitives. — Absence et interdiction de *décision personnelle*. — Absorption de l'individu dans la Cité. — *Tu omnia!* — Liberté de conscience. — Suppression de l'hérésie politique et sociale. — Suffrage universel. — *Le progrès dans l'évolution politique, religieuse, intellectuelle de l'humanité, se constate par la substitution des décisions personnelles aux arrangements d'autorité*. 16

CHAPITRE IV

CARACTÈRES DU PROGRÈS SOCIAL

L'esclavage. — Absorption de la personnalité. — Le serf de corps et le serf abonné. — *Obligations personnelles et obligations réelles*. — L'idée de contrat tardive. — Le contrat d'après le Code civil. — Spécification des services. —

Liberté du travail. — Respect de la liberté individuelle. Sociétés commerciales. — Séparation de l'homme et de la chose. — La société anonyme. — Caractères du contrat. — <i>Substitution du contrat aux obligations imposées d'autorité</i>	21
CHAPITRE V	
L'ÉVOLUTION DE LA PROPRIÉTÉ	
Le collectivisme en est la forme primitive. — Communes agraires. — <i>Nul n'est tenu de rester dans l'indivision.</i>	26
CHAPITRE VI	
CONTRADICTION DOCTRINALE DES SOCIALISTES	
Toutes leurs aspirations sont régressives. — Propriété collective. — Conseil à M. Henry George. — Suppression des contrats. — Suppression de la décision personnelle. — Travail servile. — Organisation sur le type militaire.	28
CHAPITRE VII	
CONTRADICTION PRATIQUE DES SOCIALISTES	
Haine et mépris du gouvernement et de l'administration. — Conclusion : Tout remettre au gouvernement et à l'administration. — Les bons ! — Hommes ou automates ? — Contradiction : <i>liberté politique et tutelle économique.</i> — Mineur et majeur	30
LIVRE II. — CHAPITRE PREMIER	
TRAVAIL ET RICHESSE	
Emprunt à M. de Saint-Cricq. — Confusion. — Le travail n'est qu'un moyen. — La loi du moindre effort. — Définition du capital. — Capital fixe et capital circulant. — Définition de la valeur	36
CHAPITRE II	
DES LIMITES DE LA SOCIÉTÉ COLLECTIVISTE	
La société. — Qu'est-ce ? — Est-ce toute l'humanité ? — A quels groupes s'appliquent les programmes collectivistes ? — <i>Credo quia absurdum.</i>	39
CHAPITRE III	
LA LOI DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE	
Abroger la loi de l'offre et de la demande. — La responsabilité de Newton. — Définition de la loi de l'offre et de la demande. — Son universalité. — Son application au travail. — Le travail est une marchandise. — La grève est un accaparement de travail. — La loi de l'offre et de la demande et le travail, d'après Cobden.	42
CHAPITRE IV	
LA « LOI D'AIRAIN » DES SALAIRES	
Vous voulez aussi la maintenir. — Sa formule vient de Turgot. — Très atténuée. — Erronée. — Lassalle l'a prise à	

Ricardo. — Le texte exact de Ricardo. — Cette loi est fautive. — Cause d'élévation et de baisse du taux des salaires. — Le fonds des salaires. — Erreurs. — C'est le consommateur qui règle le taux des salaires. — Le capital ne fait que l'avance du salaire. — Si la loi d'airain était exacte, dans un même milieu, tous les salaires devraient être égaux. — Loi d'airain ! évocation classique. — Les protectionnistes et la loi d'airain. — Moyen de faire baisser les salaires. — Le salaire des ouvriers dépend de la quantité du travail. — Définition du salaire. — <i>Le salaire est un forfait</i>	48
CHAPITRE V	
LE SALAIRE INTÉGRAL	
Le patron parasite. — Moyen de faire fortune. — Hypothèses erronées.	57
CHAPITRE VI	
A CHACUN SELON SES BESOINS	
Quelle est la mesure des besoins ? — Les capacités et les besoins. — Le salaire devrait être en raison inverse de la capacité.	59
CHAPITRE VII	
LA SUPPRESSION DU SALAIRE	
Abolition nécessaire du salariat. — Moyens d'y arriver. — Procédés employés. — L'agrément d'être patron. — Tu l'auras voulu, George Dandin.	61
CHAPITRE VIII	
LES MACHINES	
La haine des machines. — Caractère de la machine. — Son influence sur le salaire. — Augmente la capacité productrice de l'homme. — Augmente le nombre des emplois. — Arkwright et son métier. — Les chemins de fer et les diligences. — <i>La valeur de l'homme est en raison de la puissance de l'outil</i>	65
CHAPITRE IX	
L'EXCÈS DE PRODUCTION	
Forces productives trop grandes. — La production surabonde. — Personne ne s'en aperçoit. — Au contraire. — <i>Ce n'est pas le désir de consommer qui fait défaut, c'est le pouvoir de consommer</i> . — D'où provient la pléthore momentanée et limitée de certains produits	69
CHAPITRE X	
LES CRISES ÉCONOMIQUES	
Elles proviennent d'un excès de consommation. — L'agriculteur et la mauvaise récolte. — La crise des chemins de fer. — Répercussion.	73

CHAPITRE XI

LE BON MARCHÉ

Contradiction. — L'évolution économique. — Augmenter toujours la production. — Pas de crainte d'excès 75

CHAPITRE XII

JEU DE DUPE

L'art de diminuer la production. — Heures de travail. — Fermer les débouchés. — Et la porte au nez. — Machine à produire et machine à vendre. — Singulière fraternité. — Double choc pour le travailleur. — Capacité de crédulité. — Ingratitude 77

CHAPITRE XIII

LA MÉTHODE DES SOCIALISTES

I. Procédés des docteurs du socialisme. — Proudhon et la philosophie de la misère. — Méthode scolastique. — La mesuré de la richesse. — II. *La propriété, c'est le vol.* — Théorie de Ricardo. — Le premier occupant. — Où est-il? — Où est sa lignée? La théorie des causes finales. — Terre fertile pour elle-même. — Etats-Unis. — Le Hollandais et la loi de Ricardo. — III. Karl Marx et le capital. — Le surtravail. — Le vampire. — Les métaphores. — Le charlatan. — IV. La loi de Malthus. — En quoi elle consiste. — Les faits. — Richesse et population. — Etats-Unis. — France. — V. L'orthodoxie économique des socialistes. — Méthode scolastique! 80

CHAPITRE XIV

LES FAITS AU REGARD DES ASSERTIONS SOCIALISTES

Le surtravail et les salaisons de Chicago. — Les mines en gain et en perte. — La surproduction et la baisse des salaires. — La loi d'airain et la comparaison du taux du travail. — La loi d'airain et la baisse de prix des objets utiles. — Progression des salaires. — Métallurgie. — Cotons. — Mineurs. — Diminution des heures de travail. — Industrie textile en Italie. — La série de la ville de Paris et l'égalité des salaires. — Progrès du confortable. — La loi de Bastiat. — M. Atkinson. — Loi du travail. 90

CHAPITRE XV

RÉPARTITION DE LA RICHESSE

L'affirmation socialiste : Les pauvres deviennent plus pauvres, les riches plus riches. — Petite et grande propriété. — Caisses d'épargne. — Les titres nominatifs de rente. — La répartition des actions et obligations des Compagnies de chemins de fer. — Les obligations de la Ville de Paris. — Les obligations du Crédit foncier. — Les faiseurs de ruines. — La liquidation sociale. — « Rassurer les intérêts. » 102

LIVRE III. — CHAPITRE PREMIER

LES TROIS-HUIT ET LE MINIMUM DE SALAIRES

- I. Position de la question. — La déduction. — « Le moindre effort. » — Illusions. — Contradiction socialiste. — Le vrai motif. — II. La limitation légale des heures de travail dans le monde. La loi et la jurisprudence aux Etats-Unis. Propositions de loi faites en France. — III. Timidité. — Le petit patron. — Défense du suicide. — Le perturbateur. — L'ouvrier agricole. — Défense de travailler une minute et de gagner un sou en dehors des heures légales. — Retour en arrière. — Les ouvriers du bâtiment à Paris. — 1806-1888. — La tentative du conseil municipal. — L'engrenage. — IV. Limitation des heures du travail. — Détermination du salaire. — Suppression du travail. — La surenchère démagogique 108

CHAPITRE II

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

- Mineurs et incapables. — Abus de la protection. — L'application de la loi. — Travail agricole. — Pourquoi pas ? — Les dix, onze et douze heures. — Limitation du travail des adultes par la limitation du travail des enfants. — Suppression des apprentis. — Le vagabondage obligatoire. — Oisiveté forcée. — L'enfant à la porte de l'atelier. — Conséquences de l'abus de la protection 118

CHAPITRE III

LE TRAVAIL DES FEMMES ET LA LOI

- I. L'exemple de l'Angleterre. — La surproduction. — Les filatures de Normandie et des Vosges. — Hypocrisie des motifs et mépris des faits. — Mortalité infantile. — Remplacer l'aisance par la gêne et le travail par la mendicité. — Les soixante jours exceptionnels. — Les onze heures du soir et la morale. — Autres exceptions : sept heures sur vingt-quatre. — Les brocheuses. — Suppression du travail des femmes au profit des hommes. — Toute lumière suspecte. — II. Résultats de l'application de la loi. — Déceptions. — Protestations. — Grèves. — III. But réel. — Suppression du travail des femmes. — Hypocrisie du Congrès de Tours. — Egalité de salaires et droits politiques. — La femme mariée hors de l'atelier. — Trop d'amabilité. 123

CHAPITRE IV

LE CHOMAGE FORCÉ DES ACCOUCHÉES

- Argument biblique. — Les ouvrières agricoles. — Inspecteurs du travail agricole. — L'indemnité. — Le budget. — Les travailleurs ne semblent pas contribuables à leurs amis. 133

CHAPITRE V

LE TRAVAIL NATIONAL ET LES OUVRIERS ÉTRANGERS

- L'internationalisme théorique et pratique. — Le travail national. — Prétextes. — Propositions de lois : toutes sont

timorées. — Loi de police. — « Donner satisfaction à l'opinion publique. » — Titre hypocrite. — Expulsion des étrangers pauvres. — Chinois. — Etats-Unis et Australie. — Législation de carapace. — Le vrai moyen d'expulser les étrangers. 136

CHAPITRE VI

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

Loi de liberté compris comme loi de monopole. — Les patrons et les syndicats. — La chambre syndicale des chemins de fer. — Usage abusif de la loi sur les syndicats. La cuisinière syndiquée. — Loi Bovier-Lapierre. — Un chapelier entre deux syndicats. — Le délit patronal. — La proposition de loi du Sénat. — Syndicats obligatoires. — Les ennemis des syndicats. 144

CHAPITRE VII

LES BUREAUX DE PLACEMENT

Le monopole du travail. — Le placemr professionnel. — La formule du salaire libre. — But de la loi ; donner le monopole du placement aux syndicats 149

CHAPITRE VIII

CARACTÈRE DES « LOIS OUVRIÈRES »

I. Esprit de privilège. — Les associations ouvrières et les travaux publics. — Les privilèges et le conseil municipal de Paris. — II. L'impôt et les sociétés coopératives. — Le privilège, c'est le progrès ! — La participation aux bénéfices. — Son caractère. — La participation aux bénéfices et les ouvriers de l'Etat. — III. L'arbitrage obligatoire. — IV. La loi sur les accidents. — Le risque professionnel. — L'assurance obligatoire. — L'hygiène du travail. — Confiscation. — La propriété et le président du Conseil. — VI. Les règlements d'atelier. — VII. Arbitral et police. — VIII. « Les lois ouvrières ». — « L'interpellation hebdomadaire. » — L'article 416. — L'article 1781. — Le livret ouvrier. — Lois de progrès, lois d'égalité. — Constitution du Quatrième état. — Législation rétrograde. 154

LIVRE IV. — CHAPITRE PREMIER

LE MÉPRIS DE LA LOI

Mépris de la loi. — La loi de 1884 et la Bourse du travail. — Les prud'hommes ouvriers et les patrons. — Gagner les salaires d'une année en travaillant vingt-quatre semaines. — Déni de justice 167

CHAPITRE II

LE TRAVAIL SERVILE ET LE TRAVAIL LIBRE

Travail aux pièces. — Flétrissure. — Contradiction. — Travail à la journée. — Apologie de l'apathie. — Le malthusianisme professionnel. — Union de destruction. — Le droit au vol. — Le vol au détriment du patron est une restitution 170

LIVRE V. — CHAPITRE PREMIER

COUT ET CONSÉQUENCES DES GRÈVES

Les grèves en France en 1890 et 1891. — Coût des grèves. — Les grèves en Angleterre en 1892. — Statistique de l'arbitrage. — Pertes résultant des grèves. — Déplacement d'industries. — Les *Trades-unions* et les grèves. — Méfiance. 177

CHAPITRE II

LES CAUSES DES GRÈVES

Le mineur de naissance et le mineur d'adoption. — Les terrassiers et la Série des prix. — La grève d'Anzin 1884. — Aveu de M. Basly. — Les chapeliers. — Prétentions des syndicats. — Grèves imposées par une minorité 181

CHAPITRE III

PENDANT LA GRÈVE

Défense de travailler. — La grève, épisode de la guerre sociale. — Menaces. — Les limonadiers. — Les terrassiers. — A Amiens. — Les cochers. — La grève des verriers en Belgique. — La grève de Homestead. — Autres grèves aux Etats-Unis. — La grève de Decazeville. — Assassinat de M. Watrin. — Carmaux. — M. Humblot. — L'explosion de la rue des Bons-Enfants 185

CHAPITRE IV

LA GUERRE SOCIALE

« L'explosion privée. » Anarchistes et collectivistes révolutionnaires. — « Le système d'avant-garde. » — La théorie de la dynamite. — Propos de Carcassonne. — Le chemin du paradis social. — Evocations des journées de juin et de la Commune. — Le mépris de la patrie. — La lutte des classes. — Le bourgeois. — Pas de danger de guerre sociale. — S'il n'y a pas de complices 194

LIVRE VI. — CHAPITRE PREMIER

LE PARLEMENT ET LES GRÈVES

L'opinion publique et les grèves. — Les mineurs. — L'intervention des députés. — Les députés à Bessèges en 1882. — M. Fournière peint par M. Goblet. — Les députés conspués par Fournière. — M. Clémenceau et la grève d'Anzin. — Les arguments de M. Clémenceau. — L'arbitrage de M. Loubet. — Comment il est reçu par ceux qui l'avaient demandé. — Les députés pacificateurs. — M. Baudin à Carmaux. — Demande d'intervention. — Une réponse. — La grève de la salaison. — Le rôle des députés. — Le vrai cadeau des députés. 199

CHAPITRE II

LES SUBVENTIONS AUX GRÉVISTES

La question au Conseil municipal de Paris. — Le 2 avril 1884. — Mon argumentation. — Demande repoussée. —

Les grèves et le septième Conseil municipal. — Moyens hypocrites. — « Actes sympathiques. — Proposition de M. Ferroul le 25 novembre 1889. — Les 117 209

CHAPITRE III

LE POUVOIR EXÉCUTIF ET JUDICIAIRE ET LES GRÈVES

Mauvais état psychologique. — L'amnistie. — La grâce. Intervention des ministres. — L'abstention des magistrats. — Les jurés. — La circulaire de M. Lozé. — La force armée. — C'est une provocation ! — Les patrouilles de Carmaux. — Faiblesse du gouvernement. — Mêmes faits pour les grèves de la Taupie et du Grosménil. — Les ouvriers des manufactures de l'Etat. — Concessions 214

CHAPITRE IV

LIBERTÉ ET ANARCHIE

Ne pas confondre. — Un exemple. — La Bourse du travail. Les occupations de la Bourse du travail. — Le journal de la Bourse du travail et l'armée. — Le placement. — La salle des grèves. — « Le lèse-syndicat. — La Commune et la Bourse du travail. — Le Comité central et la Bourse du travail. — Le nombre des adhérents. — Mise en demeure du gouvernement. — Réponse de la Bourse du travail. — Le lâchez-tout de l'administration. — La liberté de réunion aux Etats-Unis. — La vraie question de la Bourse du travail. — Les anarchistes permanents 223

CHAPITRE V

LE SOCIALISME DES PATRONS

I. Part de responsabilité dans le mouvement socialiste. — Limitation des obligations du travailleur. — Les institutions ouvrières. — D'où vient leur échec moral. — Trop de philanthropie. — « Administration paternelle. » — La docilité de l'ouvrier. — Pas de reconnaissance. — L'expérience de M. Cosserat. — Rapports des ouvriers et patrons. — Le mot « Patron » est impropre. — II. Définition du contrat. — Le contrat de travail. — Sa limite. — Vendeur et acheteur de travail. — Antinomie erronée du capital et du travail. — Le salaire ne vient pas du capital — III. Le travail. — L'article 1780. — La loi du 27 décembre 1890. — Elle doit supprimer la grève. — IV. Règles des institutions patronales 231

CHAPITRE VI

LE MILITARISME, LE PROTECTIONNISME ET LE SOCIALISME

Deux types de civilisation. — Le type militaire. — La conquête de la presse. — Le droit à l'apathie. — Le protectionniste et le socialiste. — L'un engendre l'autre. 243

CONCLUSION 247

LIVRE II

SOPHISMES SOCIALISTES

Ayant constaté que le programme socialiste, loin d'être un progrès ne représente qu'une regression vers des types de civilisations antérieures et inférieures, il nous reste à nous demander à l'aide de quels sophismes, par suite de quelles erreurs de méthode, les auteurs de ce programme peuvent le présenter, les disciples s'y rallier avec une passion jalouse et farouche.

Nous empruntons l'énumération de ces sophismes aux déclarations de principes des congrès de Gotha et d'Erfurt que nous avons reproduits plus haut, afin qu'on ne puisse pas nous accuser de défigurer les idées socialistes pour les réfuter plus facilement. Nous sommes toutefois obligés d'y ajouter quelques-unes des maximes, plus ou moins explicitement empruntées aux socialistes français de 1848, et qui sont devenues des arguments courants.

CHAPITRE PREMIER

Travail et richesse.

Emprunt à M. de Saint-Cricq. — Confusion. — Le travail n'est qu'un moyen. — La loi du moindre effort. — Définition du capital. — Capital fixe et capital circulant. — Définition de la valeur.

Nous trouvons en tête du programme de Gotha cette phrase :

« Le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation, et comme un travail profitable à tous n'est possible que par la société... »

Cette phrase semble empruntée au vocabulaire protectionniste et tout particulièrement à M. de Saint-Cricq : « Le travail constitue la richesse d'un peuple. » Les protectionnistes de la Restauration aussi bien que ceux de nos jours font la même confusion que s'ils confondaient l'outil avec le produit. Si le travail constituait la richesse d'un peuple, il suffirait de faire du travail pour le travail et on s'enrichirait indéfiniment. Or, des faits quotidiens nous démontrent que le travail le plus acharné peut être impro-

ductif et que bien loin d'enrichir celui qui s'y livre, il peut le laisser ruiné et épuisé. Le travail représente l'effort : *et la loi du moindre effort*, vraie en matière économique comme en linguistique, pousse l'homme à employer son travail pour diminuer son travail dans la suite. S'il construit des outils, des barques, des routes, des ponts, c'est afin, une fois cet effort considérable accompli et qui devient de plus en plus considérable comme le prouve le puissant outillage de nos jours, d'obtenir plus aisément un certain nombre de services. Et qu'est-ce que ces outils, depuis la pierre, la hache, le marteau jusqu'à l'appareil le plus puissant et le plus perfectionné, sinon le capital ?

Le capital, c'est l'homme augmenté de tous les agents naturels qu'il a soumis à son usage.

Nous disons, contrairement à certains économistes qui font de la terre un capital spécial :

Est capital, toute utilité appropriée par l'homme.

De plus nous distinguons deux sortes de capitaux. Les uns, comme la maison, le champ, le marteau, la charrue, la turbine, le navire, etc. ne peuvent nous donner d'utilité qu'à la condition de rester maison, champ, marteau, de ne pas changer de caractère.

Les autres, au contraire, comme la houille pour celui qui a un foyer à chauffer, le blé pour le meunier, la farine pour le boulanger, toutes les matières premières en un mot, y compris les aliments qui sont le combustible de l'homme, ne produisent d'utilité pour ceux qui les emploient qu'à la condition de se transformer. De même le produit, pour le fabricant ou pour le marchand, ne lui procure d'utilité qu'à la

condition de se transformer en monnaie ou autre valeur.

Il y a donc deux sortes de capitaux.

Le capital fixe est toute utilité dont le produit ne change pas l'identité.

Le capital circulant est toute utilité dont le produit change l'identité.

Ou autrement :

Le capital fixe, c'est l'outil.

Le capital circulant, c'est la matière première et le produit (1).

Et qu'est-ce que la valeur : C'est le rapport de l'utilité possédée par un individu aux besoins d'un autre individu.

1. V. Menier. *Impôt sur le capital*. — Yves Guyot : *La Science économique*. La monnaie est également un capital circulant.

CHAPITRE II

Des limites de la société collectiviste.

La société. — Qu'est-ce? — Est-ce toute l'humanité? — A quels groupes s'appliquent les programmes collectivistes? — *Credo quia absurdum.*

Le programme de Gotha dit :

Comme un travail profitable à tous n'est possible que par la société, c'est à la société, c'est-à-dire tous ses membres que doit appartenir le produit général du travail, avec obligation pour tous de travailler.

La société? mais qu'est-ce que la société? quelle est cette société? est-ce l'humanité tout entière?

On serait en droit de le croire d'après votre formule : « L'affranchissement du travail exige la transmission des instruments du travail de la société tout entière... » Tout entière? vous entendez bien : et en effet, il doit bien s'agir de la société tout entière, car autrement il y aurait des déshérités du bonheur commun, des privilégiés et des spoliés.

Mais alors cette organisation engloberait le Mogol

errant du désert de Gobi, le Fuégien de la Terre de feu, le Touareg du Sahara, les nègres de l'Afrique centrale et les Papous de la Nouvelle-Guinée; et ils auraient leur part dans la distribution « du produit général du travail. »

Si le socialiste prétend que je lui fais dire des absurdités, je lui réponds que je ne les lui prête pas, mais que je les lui emprunte et que l'interprétation logique de son texte est bien celle que je viens de donner.

Soit, j'accepte que l'ambition des socialistes de Gotha soit plus modeste et qu'ils aient mis le mot « société » seulement par hypocrisie pour ne pas se servir du mot « Etat ». Mais je leur pose cette question : qu'est-ce que « la société » dont vous parlez ? Votre société est-elle l'expression géographique et politique désignant un groupe d'êtres humains dont le nombre et la situation sur la mappemonde ont été déterminés par les hasards des guerres ? L'Allemagne est-elle une société homogène dans votre conception collectiviste, malgré les traditions particularistes de ses provinces ? Allez-vous constituer une seule société collectiviste en Autriche, avec ses Allemands, ses Hongrois, ses Tchèques, ses Polonais ? Le Danemark constitue-t-il une société collectiviste ? et la Russie dans l'étendue de ses frontières, du détroit de Behring à la Baltique, doit-elle se charger « d'imposer à chacun de ses 113 millions d'habitants la tâche à faire » et de lui donner ensuite « la part nécessaire à la satisfaction de ses besoins raisonnables ? »

Ce problème, que les socialistes de Gotha et d'Erfurt

aussi bien que les socialistes français se gardent d'aborder, vaut cependant la peine qu'on s'y arrête ; car si le communisme est possible pour un couvent, il devient un autre problème quand il s'agit de l'appliquer à des millions et à des millions d'êtres, n'ayant ni le même degré de civilisation, ni les mêmes habitudes, ni la même conception de la vie.

Nous signalons, en passant, ces petites difficultés, mais nous savons bien qu'elles n'arrêteront pas les fanatiques du collectivisme. *Credo quia absurdum*, a dit Tertullien.

CHAPITRE III

La loi de l'offre et de la demande.

Abroger la loi de l'offre et de la demande. — La responsabilité de Newton. — Définition de la loi de l'offre et de la demande. — Son universalité. — Son application au travail. — Le travail est une marchandise — La grève est un accaparement de travail. — La loi de l'offre et de la demande et le travail, d'après Cobden.

Aux yeux du collectiviste, ces difficultés sont évidemment des quantités négligeables à l'égard du but qu'il s'agit d'atteindre : — la suppression de la loi de l'offre et de la demande.

Un jour, dans une réunion électorale, quelqu'un me reprocha amèrement d'être partisan de cette loi. Il se figurait, le brave homme, que la loi de l'offre et de la demande était inscrite au *Bulletin des lois* et que je l'avais votée...

Mais je croyais qu'il était seul imbu de cette idée, quand dernièrement parlant de cette loi à plusieurs socialistes, l'un d'eux me dit ;

— Alors, vous ne voulez donc pas l'abroger, cette loi abominable !

De ces deux faits, je suis bien obligé de conclure que non seulement l'ignorance des principes économiques, mais même de l'idée d'une loi scientifique, est beaucoup plus grande que je ne l'imaginai : constatation qui doit nous rendre pleins d'indulgence pour les erreurs que nous voyons proférer chaque jour, mais qui, en même temps, nous donne le droit d'inviter ceux qui parlent avec tant de mépris des vils économistes et présentent avec tant d'assurance des plans de bouleversement social, à commencer par apprendre l'A, B, C, des questions qu'ils traitent.

La loi de l'offre et de la demande n'a été promulguée dans aucun code. Elle est autrement puissante. Elle s'impose à l'homme d'une manière aussi implacable que la faim et que la soif. Il y obéit, qu'il le veuille ou non, alors même qu'il s'imagine la violer. Si le socialiste excommunie et injurie l'économiste qui formule cette loi, il devrait aussi rendre Newton responsable de toutes les tuiles qui tombent sur la tête des passants, et déclarer que si un malheureux, en se jetant par la fenêtre, se tue, c'est de la faute des physiciens qui ont déterminé et enseignent la loi de la pesanteur.

Puisqu'il y a encore tant de gens qui ignorent la loi de l'offre et de la demande, il est utile de la rappeler.

L'offre est le désir pour un individu, en échange des utilités qu'il possède, de se procurer des utilités d'une autre nature.

La demande est le désir, joint aux moyens d'achat, de se procurer une utilité quelconque.

La valeur d'une utilité est en raison inverse de l'offre et en raison directe de la demande. »

Quand il y a plus d'offres d'une marchandise que de demandes de cette même marchandise, les prix baissent. Ils augmentent dans le cas contraire.

Je demande au socialiste qui veut abroger la loi de l'offre et de la demande, s'il peut citer un fait qui la contredit. Quand il a vu offrir des blés, des vins, du bois, des machines en plus grande quantité que les consommateurs n'en demandaient, en a-t-il vu les prix s'élever ou baisser ?

Que font les protectionnistes quand ils demandent des tarifs de douanes pour arrêter tel ou tel produit à la frontière ? Ils font acte de foi à la loi de l'offre et de la demande. Car ils ont pour but de raréfier l'offre, de manière à relever les prix des objets qu'ils veulent protéger.

Tu as beau, socialiste, maudire la loi de l'offre et de la demande ; non seulement, tu l'appliques, tous les jours, dans les achats qui sont nécessaires à ton existence, quand tu marchandes pour ton vin, ton pain, ta viande, ton loyer, tes vêtements, mais tu l'appliques encore quand tu es vendeur, au lieu d'être acheteur.

LE SOCIALISTE. — Allons donc ! je ne suis jamais vendeur, puisque je n'ai rien à vendre.

L'ÉCONOMISTE. — Quand tu livres ton travail, que fais-tu donc ? N'exiges-tu pas un salaire ? Ne fais-tu pas un contrat verbal ou écrit qui s'appelle le contrat de louage ? Tu vends ton travail comme l'épicier vend son sel, son café et son sucre, comme le boulanger vend son pain, comme le boucher vend sa viande.

LE SOCIALISTE. — Ce n'est pas la même chose, je ne livre pas un objet.

L'ÉCONOMISTE. — Non, mais tu rends un service. Le chemin de fer qui te transporte d'un endroit à un autre ne te livre pas un objet non plus, mais il te rend un service. Le médecin qui te soigne, l'avocat qui plaide pour toi, perçoivent un salaire parce qu'ils te rendent un service. Tu loues ta force, musculaire ou intellectuelle, moyennant une rémunération. C'est le louage de force et d'habileté professionnelle que nous appelons le contrat de travail. C'est une marchandise comme une autre qui subit, comme tous les objets ou services qui font l'objet de contrats et d'obligations, la loi de l'offre et de la demande.

LE SOCIALISTE. — Quand tu me répéterais cela sur tous les tons, tu ne me convertiras pas, puisque je te dis que je ne l'admets pas.

L'ÉCONOMISTE. — Et si je te prouve que tu es le premier, non seulement à reconnaître que le travail est une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande, mais encore à exiger, quelquefois même par la violence, que tous le reconnaissent?

LE SOCIALISTE. — Ce serait difficile.

L'ÉCONOMISTE. — Tu veux supprimer le travail des femmes, supprimer les apprentis ou au moins en restreindre le nombre, renvoyer au delà de la frontière les ouvriers étrangers, n'est-ce pas?

LE SOCIALISTE. — Oui.

L'ÉCONOMISTE. — Chacune de ces propositions est un hommage à la loi de l'offre et de la demande : car chacune d'elles a pour objet de diminuer l'offre du travail et, par conséquent, d'en faire augmenter le prix.

LE SOCIALISTE. — Il me faut d'autres raisons pour me convaincre.

L'ÉCONOMISTE. — Es-tu partisan de la loi de 1864 qui a permis aux ouvriers de faire grève ? Voudrais-tu revenir au régime antérieur ?

LE SOCIALISTE. — Non. Ça ne se demande pas. La grève est un droit.

L'ÉCONOMISTE. — Eh bien ! Que fais-tu quand tu fais grève ? Tu retires ton travail du marché. Tu dis à ton patron : Si vous voulez acheter mon travail, il faudra que vous le payiez plus cher. Si tu es habile, tu choisis le moment où il en a le plus besoin pour lui dicter tes conditions. Ce que tu es, le sais-tu ? Tu es un accapareur !

LE SOCIALISTE. — Par exemple ?

L'ÉCONOMISTE. — Qu'est-ce qu'un accapareur ? C'est un spéculateur qui retire du marché des blés, des vins, du coton, pour faire la hausse sur le prix de ces marchandises et attend pour les vendre que la hausse se soit produite. Toi aussi tu refuses ton travail, tu le gardes pour toi, tu l'accapares pour en faire monter la valeur ; et, que tu veuilles en convenir ou non, tu appliques la loi de l'offre et de la demande

Cobden a formulé d'une manière pittoresque la manière dont agissent la loi de l'offre et de la demande en matière de salaire.

« Le salaire monte, a-t-il dit, quand deux patrons courent après un ouvrier, il baisse quand deux ouvriers courent après un patron. »

On pourra essayer, par des moyens plus ou moins violents, par toutes sortes de combinaisons plus ou

moins ingénieuses, par des lois plus ou moins habiles, inscrites dans nos codes, de fausser cette loi de l'offre et de la demande à l'égard du travail, on ne la changera jamais, parce qu'elle est immuable : toutes les fois qu'il n'y aura pas demande de travail, le meilleur ouvrier sera obligé d'accepter du travail à prix réduit ; toutes les fois qu'il y aura demande de travail, forcément le salaire augmentera.

•

CHAPITRE IV

La « loi d'airain » des salaires.

Vous voulez aussi la maintenir. — Sa formule vient de Turgot. — Très atténuée. — Erronée. — Lassalle l'a prise à Ricardo. — Le texte exact de Ricardo. — Cette loi est fausse. — Cause d'élévation et de baisse du taux des salaires. — Le fonds des salaires — Erreurs. — C'est le consommateur qui règle le taux des salaires. — Le capital ne fait que l'avance du salaire. — Si la loi d'airain était exacte, dans un même milieu, tous les salaires devraient être égaux. — Loi d'airain ! évocation classique. — Les protectionnistes et la loi d'airain. — Moyen de faire baisser les salaires. — Le salaire des ouvriers dépend de la quantité du travail. — Définition du salaire. — *Le salaire est un forfait.*

Le même socialiste qui me reprochait de ne pas vouloir « abroger » la loi de l'offre et de la demande ajouta :

— Vous voulez sans doute aussi maintenir la loi d'airain des salaires.

— Non, répondis-je.

— Ah ! ah ! reprit-il triomphant, vous n'osez pas la soutenir celle-là !

— Je l'ose d'autant moins qu'elle n'existe pas, pré-

cisément parce que la loi de l'offre et de la demande existe.

— Cette loi ! cependant tous les socialistes en parlent.

— Eh ! ce ne sont même pas les socialistes qui l'ont inventée. Lassalle a pris cette idée à Turgot et à Ricardo, en lui donnant, pour les besoins de sa polémique, un sens absolu.

Turgot (1) commence par reconnaître que le travail est soumis à la loi de l'offre et de la demande : « Le simple ouvrier, qui n'a que ses bras et son industrie, n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre aux autres sa peine. Il la vend plus ou moins cher : mais ce prix plus ou moins haut ne dépend pas de lui seul. »

Turgot énonce là une vérité incontestable : car jamais le prix d'un objet ou d'un service ne dépend d'une seule personne : le prix est un rapport entre deux convenances, entre deux besoins, celui de vendre et celui d'acheter : un individu ne se vend pas à soi-même une marchandise pas plus qu'il ne peut acheter son propre travail.

Turgot continue en disant : « Ce prix résulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paye son travail. Celui-ci paye le moins cher qu'il peut. »

Les socialistes auront beau récriminer : ce sont là encore des vérités que les constatations ne feront que rendre plus solides, comme les coups de marteau donnent plus de cohésion et plus de solidité à l'acier.

1. Sur la formation et la distribution des richesses, § VI.

Le consommateur veut acheter le meilleur marché possible, vendre le plus cher possible. Le consommateur et le producteur de travail n'échappent pas à cette loi générale.

Turgot, d'après l'expérience de son temps, alors que florissaient ces corporations, maîtrises et jurandes qu'il abolit et qui ressuscitèrent après sa chute pour être définitivement supprimées quinze ans plus tard par l'Assemblée nationale, continuait : « Comme il a choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille à meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser le prix à l'envi les uns des autres. En tout genre de travail, il doit arriver et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance. »

Turgot considère que l'offre du travail est supérieure à la demande ; il en conclut que le travail tombe à un prix égal à la subsistance.

Comment a-t-il pu établir l'exactitude de ce rapport ? Comment pouvait-il justifier cette équation ? Est-ce que, même de son temps, la subsistance de tous les Français était égale ? Et maintenant, regardons autour de nous. Est-ce que la subsistance de l'Irlandais qui se contente de pommes de terre, du paysan bas breton pour qui une galette de blé noir, frottée d'une tête de sardine salée, est un régal, est comparable à celle de l'ouvrier anglais ou de l'ouvrier de Paris ?

Turgot considérait son affirmation comme une conséquence de la loi de l'offre et de la demande puisqu'il la basait sur cette prémisse, que l'offre de

travail dépassant toujours la demande, le consommateur de travail pouvait toujours l'obtenir au prix le plus bas. Mais immédiatement, il l'infirmait ; car il en exceptait l'agriculteur « avec qui la nature ne marchande point pour l'obliger à se contenter du nécessaire absolu, » et « qui peut avec le superflu que la nature lui accorde, en plus ou au delà du salaire de ses peines, acheter le travail des autres membres de la société. Il est donc l'unique source des richesses... »

Que nous révèlent ces lignes ? C'est que Turgot a voulu prouver la supériorité du travail agricole sur tout autre travail ; et, à son époque, la thèse n'était pas difficile à justifier. Tous les physiocrates prétendaient que la seule richesse venait de la terre, et parce que, d'une observation incomplète, ils en sont arrivés à cette erreur, s'ensuit-il que l'erreur de Turgot relative au prix de la main-d'œuvre soit une vérité, même si elle a été reprise par Ricardo ?

C'est à cet économiste anglais (1) que Lassalle l'emprunte : « D'après Ricardo, dit-il, la moyenne du salaire du travail est fixée d'après les besoins indispensables à la vie. » Lassalle a altéré le texte de Ricardo, beaucoup moins affirmatif. « Le prix naturel du travail, dit Ricardo (2), est celui qui fournit aux ouvriers en général le moyen de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution. Le prix naturel du travail dépend donc du prix des subsistances et de celui des choses nécessaires ou utiles à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. »

1. Né en 1778, mort en 1823.

2. *Principes d'économie politique*, ch. IV.

Ricardo ajoutait encore, comme atténuation à cette proposition : « On aurait tort de croire que le prix naturel des salaires est absolument fixe et constant, même en les estimant en vivres et autres articles de première nécessité. Il varie à différentes époques dans un même pays et il est très différent dans des pays divers. L'ouvrier anglais regarderait son salaire comme très au-dessous du taux naturel et insuffisant pour maintenir sa famille, s'il ne lui permettait d'acheter d'autre nourriture que des pommes de terre et de n'avoir pour demeure qu'une misérable hutte de terre. »

Voilà ce que dit Ricardo. Il y a loin de là à la formule absolue que lui a prêtée Lassalle et dont il a fait « la loi d'airain des salaires. »

Elle n'est vraie ni comme minimum ni comme maximum.

Elle n'est pas vraie comme minimum : car si l'employeur n'a pas besoin de main-d'œuvre, il ne s'occupera pas de la nécessité de la subsistance du travailleur ; il ne l'occupera pas et ne le payera pas.

Elle n'est pas vraie comme maximum : car l'employeur paye le travailleur, non d'après les convenances de celui-ci, mais d'après l'usage qu'il peut faire de son travail, d'après la demande qui lui est faite des produits qu'il livre. En réalité, ce n'est ni l'employeur, ni le travailleur qui règlent le prix du travail : c'est un troisième personnage qu'on a l'habitude d'oublier et qui s'appelle le consommateur.

Que l'employeur produise un objet qui ne réponde pas à des besoins ou qui, par son prix, soit hors de la

portée des besoins qu'il pourrait satisfaire, il ne pourra pas donner de salaires, ni au-dessus ni au-dessous du prix des subsistances à des travailleurs, par cette bonne raison qu'il ne pourra pas produire et, par conséquent, qu'il n'emploiera personne.

Si l'employeur produit des objets très demandés, et qui ne pourront être faits que par un nombre de travailleurs limités, les travailleurs pourront exiger une rémunération très élevée.

Certains économistes avaient imaginé « un fond des salaires, » une somme disponible dans la société pour la rémunération des travailleurs : il n'en est rien. Les salaires ne dépendent pas du capital que peuvent posséder les employeurs. Ce capital ne manquerait pas d'être vite absorbé et dévoré, s'il devait faire face aux salaires.

Les salaires sont payés par le client de l'industriel, par l'acheteur de blé ou d'avoine pour l'agriculteur, de fer ou d'acier, pour le métallurgiste, de coton ou de laine, pour le manufacturier en étoffes. Le producteur ne fait que l'avance du salaire comme il ne fait que l'avance de l'impôt. Celui qui paye en dernier ressort, c'est le consommateur : et le salaire varie d'après ses besoins et non d'après la volonté de l'employeur.

Que les dentelles de Calais cessent de plaire aux dames qui en font usage, et les salaires des ouvriers denteliers tombent à zéro ; qu'elles leur plaisent, ils ont des appointements de chefs de bureau.

Que la mode abandonne les soieries, les salaires de l'ouvrier lyonnais, si habile qu'il soit, tomberont, et ne remonteront que lorsque les dames de France,

d'Angleterre, des Etats-Unis feront de nouveau appel à ses produits.

Comment les socialistes qui font de « la loi d'airain des salaires », un article de foi, ne se sont-ils pas demandé si elle existe, pourquoi tous les salaires, dans un même milieu, ne sont-ils pas égaux entre tous les travailleurs? Le prix du pain et de la viande, pour un ouvrier typographe, n'est pas plus élevé que pour un manœuvre ; pour un mineur que pour un laboureur ; pour un ciseleur que pour un terrassier. Comment donc, si « la loi d'airain » est vraie, ont-ils des salaires inégaux? Et si vous y croyez, socialistes de la Bourse du travail, comment se fait-il donc que vous acceptez les distinctions établies dans la Série de la ville de Paris et, au lieu de demander un taux uniforme et égal pour tous, admettez-vous que le servant du maçon ait un salaire inférieur au ravaleur? Dans les mines, en 1890, le piqueur gagnait 5 fr. 04, l'ouvrier d'état 4 fr. 41, le manœuvre au fond 3 fr. 58 et à l'extérieur 3 fr. 21? Le Congrès de Tours a beau demander l'égalité des salaires : qu'il la fasse donc accepter par le ravaleur ou par le piqueur!

« La loi d'airain des salaires » n'a jamais été qu'une métaphore. Pourquoi « d'airain? » pourquoi pas de bronze? pourquoi pas « d'acier »? Elle serait plus inflexible. Serait-ce parce qu'Hésiode (1) a fait la race d'airain, violente et farouche. O puissance de la métaphore qui prouve combien les socialistes ont l'esprit classique, dans l'acception que donnait Taine à ce terme, et sont prêts à se payer de mots! Ils croient

1. *Les travaux et les jours.*

que cette évocation est une loi économique, quoique Liebnick cependant l'ait, au congrès de Halle (1890), fait reléguer dans le bric à brac des antiquailles.

Mais nous avons entendu des protectionnistes (mars 1887) invoquer cette prétendue loi d'airain comme un argument en faveur des droits sur les blés et la viande. — Du moment, disaient-ils, que le salaire correspond au prix des subsistances, il suffit d'élever le prix des subsistances pour faire monter le salaire. — Voilà la question sociale résolue. D'après les partisans de cette thèse ingénieuse, les salaires des ouvriers anglais auraient été plus élevés sous le régime des *corn laws* que depuis le régime de la liberté !

Ils ne s'aperçoivent pas que ce système est, au contraire, le plus propre à faire baisser les salaires : car plus les subsistances sont chères, plus le consommateur doit y consacrer une part importante de ses ressources, et toute cette part de ressources devient indisponible pour les autres objets : il y a donc diminution de demande des objets fabriqués ; par conséquent, il y a pour la main-d'œuvre diminution de ressources, et, comme résultat, baisse des salaires.

Car, il faut toujours en revenir aux principes suivants.

Le salaire des ouvriers dépend de la quantité du travail demandé. Quand il n'y a pas de travail, le salaire tombe ; le salaire augmente, quand il y a augmentation de travail. Pour élever le salaire, il n'y a donc qu'un seul moyen : ouvrir des débouchés, multiplier l'activité industrielle et commerciale du pays.

En définitive, qu'entend-on par salaire ?

Le salaire un est forfait. L'ouvrier qui offre son tra-

vail à un commerçant, à un entrepreneur, lui fait le raisonnement suivant : « Je vous livre tant de travail..., vous courez, il est vrai, les risques de l'entreprise..., vous êtes obligé de faire des avances de capitaux..., vous pouvez gagner tant ou perdre..., cela m'importe peu..., je fais mon travail, je vous le livre à un prix de x , vous devez me le payer, quoi qu'il arrive. Qu'il vous rapporte des bénéfices, qu'il vous occasionne des pertes, cela ne me regarde pas. »

Un contrat à forfait entre patrons et ouvriers : tel est, le véritable caractère du salaire. C'est en le reconnaissant qu'on arrive à dissiper les équivoques et à éviter toutes les discussions oiseuses et venimeuses.

CHAPITRE V

Le salaire intégral.

Le patron parasite. — Moyen de faire fortune. —
Hypothèses erronées .

D'après les socialistes de l'école de Karl Marx tout patron est un voleur, et ils le prouvent en disant :

— Si, après avoir fait une paire de souliers, je veux la racheter pour le prix qui m'a été payé, cela m'est impossible. La part de bénéfice est prélevée sur mon salaire. Le patron me vole. C'est un parasite qui vit à mes dépens.

Le socialiste compte ce que prélève le patron sur le salaire de chaque ouvrier ; et par ce calcul, il établit qu'il suffit d'avoir beaucoup d'ouvriers pour avoir de gros bénéfices.

Si l'industrie était réduite à cette donnée si simple, il suffirait d'y engager des capitaux et d'embaucher le plus grand nombre d'ouvriers possible pour y faire fortune à coup sûr.

Si les socialistes voulaient bien se donner la peine d'examiner les faits dont ils parlent, ils se seraient

demandé pourquoi il y a des industriels qui se ruinent et d'autres qui prospèrent.

Mais les socialistes supposent que le prix des matières premières est toujours le même et qu'il n'y a aucune difficulté à les acheter dans de bonnes conditions.

Ils supposent également que les produits s'écoulent continuellement et régulièrement, sans difficulté, à un taux toujours uniforme.

Ils suppriment enfin les éléments de l'industrie, le taux de l'intérêt des capitaux engagés, l'amortissement de l'outillage, et comme ils ne voient pas le patron à un métier, ils supposent qu'il n'est qu'un fainéant, car ils comptent pour rien le travail de direction sans lequel l'usine ou la manufacture n'existerait pas.

CHAPITRE VI

A chacun selon ses besoins.

Quelle est la mesure des besoins? — Les capacités et les besoins.
— Le salaire devrait être en raison inverse de la capacité.

C'est une formule qui a remplacé « à chacun selon ses œuvres. »

Mais quelle est la mesure des besoins? ils sont aussi indéfinis que la capacité de désirs de l'homme. Chacun peut rêver tous les paradis terrestres à son gré. Il faudra donc que la société, par un moyen quelconque, les lui procure... Ce ne sera pas le régime de l'égalité.

Mais soit, ce n'est pas ce que veulent dire ceux qui se servent de cette formule qui, comme la plupart des formules socialistes, aboutit à l'absurde dès qu'on en tire les conséquences logiques. Ils entendent que les salaires ne doivent pas être établis selon les capacités, mais selon les besoins.

Nous avons déjà montré que les salaires ne dépendaient ni du patron, ni de l'ouvrier, mais du pouvoir d'achat du consommateur.

Si on calculait les salaires d'après les besoins, ce serait l'ouvrier le plus incapable qui devrait avoir le plus fort salaire.

Un malheureux est atteint de bronchite chronique ; il a besoin de salaires d'autant plus élevés qu'il est malade ; qu'il lui faudrait des aliments de premier choix, en abondance, des réconfortants de toutes sortes, la possibilité de gagner assez en quelques jours pour pouvoir se reposer ensuite. Où ce malheureux trouvera-t-il jamais non seulement des salaires plus élevés, mais des salaires aussi élevés qu'un ouvrier habile et en bonne santé ?

Le salaire sera toujours proportionné à la capacité productive de l'ouvrier et non à ses besoins.

CHAPITRE VII

La suppression du salaire.

Abolition nécessaire du salariat. — Moyens d'y arriver. — Procédés employés. — L'agrément d'être patron. — Tu l'auras voulu, George Dandin !

LE SOCIALISTE, *trionphant*. — Ce que tu viens de dire condamne le salaire : car tu viens de reconnaître qu'il ne pouvait tenir compte des besoins. Le patron laissera donc mourir d'inanition le malheureux bronchiteux dont tu parlais. C'est de la barbarie. Il n'y a qu'un remède : supprimer le salaire. M. Lafargue a raison quand il dit à M. Millerand : « Tant que vous n'aurez pas aboli le salariat, vous n'aurez rien fait. »

L'ÉCONOMISTE. — Et alors tu crois que la suppression du salaire donnerait du travail à ce malheureux et qu'il trouverait plus facilement à vivre ? Est-ce que sa faculté productive en serait augmentée ?

LE SOCIALISTE. — Les autres travailleraient pour lui.

L'ÉCONOMISTE. — C'est ce qui a lieu déjà : et le rôle de l'assistance publique est de venir au secours des malheureux qui ne peuvent vivre par leur travail. Mais

ceci est une tout autre question qui n'a de rapport avec la production que le poids dont elle la charge. Elle est en dehors de la fixation du taux des salaires.

LE SOCIALISTE. — C'est pour cela qu'il faut le supprimer. Pour les vrais socialistes, pas de doute sur ce point. Il y a unanimité. Le salaire, c'est le vol patronal. Karl Marx l'a prouvé. La suppression du salaire ! Tant qu'elle ne sera pas obtenue, il n'y a rien de fait !

L'ÉCONOMISTE. — Eh bien ! tes amis et toi, vous travaillez parfaitement, en ce moment, à cette suppression et vous y arriverez certainement, mais d'une autre manière que tu ne l'imagines.

En attendant le grand bouleversement final, le patron doit s'attendre tous les jours à voir la législation intervenir dans ses affaires et en changer les conditions. Par la suppression du travail de nuit des femmes, on a diminué la puissance de production et alourdi l'amortissement de certaines manufactures de plus d'un tiers, ce qui est une singulière manière de favoriser l'accès de l'industrie aux petits capitaux et de développer notre puissance industrielle. La loi sur l'assurance obligatoire en cas d'accidents va encore ajouter une nouvelle surcharge au poids déjà si lourd que l'industriel doit supporter en France, ce qui lui permettra sans doute de lutter plus aisément contre la concurrence étrangère. Il est, en outre, soumis à toutes sortes d'inspections qu'on veut encore multiplier, et la majorité de la Chambre des députés a adopté la loi Bovier-Lapierre en vertu de laquelle tout patron qui renverra un ouvrier syndiqué passera en police correctionnelle, comme un vagabond, et sera condamné à l'amende et à la prison. Le congrès de Tours demande qu'il soit

soumis à la surveillance d'inspecteurs, élus par les ouvriers, et qu'il soit puni « s'il a fait travailler plus de huit heures et au-dessous des tarifs des syndicats. » Les ouvriers, membres des conseils de prudhommes, prêtent le serment de toujours condamner les patrons, érigeant en doctrine la partialité en matière de justice. Les patrons sont obligés de supporter, dans leurs ateliers, la présence de gens qui n'ont que des injures et des paroles de haine contre eux. Ils ont la perpétuelle inquiétude de la grève, qu'ils ne peuvent prévenir par aucun moyen ; et une fois déclarée, ils sont en butte à des menaces de mort. Ils doivent faire évader leurs femmes et leurs enfants : le moindre risque qu'ils courent, c'est le pillage et le bris d'une partie de leur matériel. Des députés viennent se mettre à la tête des grévistes pour protéger ces désordres. Les ministres, les préfets interviennent et ont peur qu'on ne les accuse de favoriser les patrons. Si quelque magistrat fait son devoir en poursuivant des coupables de droit commun, à la première occasion, on s'empresse de les gracier, et les criminels reviennent en triomphateurs. Si le patron se ruine, il perd non seulement ses capitaux, ceux de ses commanditaires, mais il est encore déshonoré et devient une misérable épave. S'il s'enrichit, il entend dénoncer sa fortune dans certains journaux, dans des réunions, à la tribune et on lui promet qu'on saura bien lui faire rendre gorge.

Crois-tu que, dans ces conditions, la position des patron soit si pleine d'attraits qu'elle doive disposer beaucoup d'hommes à engager leurs capitaux et leur existence dans l'industrie ? Est-elle donc si tentante

que les parents d'un jeune homme, entrant dans la vie, doivent l'encourager à jouer cette terrible partie ?

Et alors si les jeunes gens actifs et énergiques, ayant ou pouvant se procurer des capitaux, sont éloignés de l'industrie par les exigences socialistes, sais-tu que tu arriveras parfaitement à ton but, mon cher socialiste ? oui, les salaires seront supprimés, parce qu'il n'y aura plus de patrons pour en donner, parce qu'il n'y aura plus d'usines pour t'employer, parce que tu auras beau offrir ton travail, personne ne se trouvera pour l'acheter... Et tu l'auras voulu, George Dandin !

CHAPITRE VIII

Les machines.

La haine des machines. — Caractère de la machine. — Son influence sur le salaire. — Augmente la capacité productrice de l'homme. — Augmente le nombre des emplois. — Arkwright et son métier. — Les chemins de fer et les diligences. — *La valeur de l'homme est en raison de la puissance de l'outil.*

Les machines! on les a représentées comme devant jeter tous les ouvriers dans la misère. Proudhon n'a-t-il pas été jusqu'à demander que l'on enfermât les nouveaux modèles pendant plusieurs années au conservatoire des Arts et Métiers avant d'en permettre l'emploi! Des foules en délire n'ont-elles pas voulu détruire les chemins de fer?

On ne va pas jusque-là, maintenant, mais enfin, on récrimine encore.

Peut-on nier aujourd'hui les services que nous rendent les machines? Les chemins de fer ne sont-ils pas préférables aux diligences?

Les machines, c'est tout ce qui est en plus de nos mains et de nos ongles... C'est le perfectionnement de

l'outil; or, la valeur de l'homme est en raison de la puissance de l'outil.

Si les gens qui prétendent que les machines sont une cause d'abaissement des salaires avaient raison, les salaires devraient être plus bas dans notre siècle qu'au siècle dernier.

Quand l'emploi d'une machine vient, à un moment donné, déplacer la main-d'œuvre, il peut, en effet, y avoir une crise locale. Mais cette crise ne sera que temporaire. C'est la crise de toute croissance, de toute transformation; c'est l'effort qui s'attache à toute lutte. Il n'y a pas de progrès sans déplacement d'intérêts : c'est la conséquence, aussi bien au point de vue du capital qu'à celui du travail, de toutes les évolutions économiques qui peuvent se produire dans l'humanité.

Lorsqu'une machine s'introduit dans une industrie, elle peut provoquer une dépression partielle et enlever à des ouvriers le travail auquel ils étaient habitués, les forcer à chercher ailleurs leurs moyens d'existence; c'est ainsi qu'un nouveau produit tue un produit ancien, comme les couleurs dérivées de la houille se sont substituées à la garance. Ce que nous devons considérer en retour, c'est l'augmentation de l'utilité générale.

Examinons la question au point de vue des salaires.

Un [manœuvre, qui traîne une brouette, va, avec cette brouette, déplacer dans sa journée quelques mètres cubes de terre. Forcément, son salaire ne peut prélever sur l'ensemble de son travail qu'une somme extrêmement minime relativement au nombre de mètres cubes qu'il déplace.

Un mécanicien de chemin de fer peut, dans un train de marchandises, traîner 70 wagons de 10 tonnes chacun et parcourir dans sa journée 300 ou 400 kilomètres. Il est évident que le salaire du mécanicien, qui sera le double, le triple, le quadruple du salaire du manoeuvre, sera minime relativement à la valeur du service qu'il rend. Ce même mécanicien peut conduire un train de 24 wagons de voyageurs; il est certain qu'il n'exercera qu'un prélèvement très faible relativement à la valeur du transport. Il peut toucher facilement un salaire de 3, 4 à 5.000 francs, sans compter d'autres avantages.

Il serait absolument impossible à un industriel, à un entrepreneur de terrassement de donner un pareil salaire à l'ouvrier dont le travail, pour prendre notre exemple, consiste uniquement à traîner une brouette.

Retenez bien ceci : plus une machine est capable d'efforts puissants, plus les ouvriers qui y sont attachés peuvent recevoir un salaire élevé, parce que le taux de leur salaire diminue relativement à l'effet utile de la machine. Ainsi, l'ouvrier mineur qui se sert de la dynamite pour extraire de la houille peut recevoir un salaire plus élevé que s'il ne pouvait l'extraire qu'avec son pic. Contrairement aux assertions de Lassalle et aux préjugés courants, tout instrument qui augmente la production a une influence heureuse et féconde sur le salaire.

En 1760, quand Arkwright prit son premier brevet d'invention pour sa machine à filer, il y avait alors en Angleterre 5.200 fileuses au petit rouet et 2.700 tisseurs, en tout 7.900 personnes employées à la filature.

Des coalitions se formèrent contre sa machine, parce qu'on prétendait que sa généralisation allait enlever le pain aux ouvriers.

Savez-vous combien il y a aujourd'hui d'ouvriers employés dans les filatures anglaises ? 500.000 ! Donc loin de diminuer le nombre des fileurs, les machines l'ont augmenté dans la proportion de cent pour un. Les chemins de fer ont ruiné les diligences. c'est vrai : mais aujourd'hui les employés des compagnies de chemins de fer, sont au nombre de 230.000 !

J.-B. Say a fait une démonstration frappante de la plus-value que les machines donnent au travail.

Supposons que 300.000 francs soient employés dans une manufacture : un tiers en matières premières et deux tiers en salaires. Le manufacturier trouve une machine qui économise la moitié des salaires. Laissera-t-il improductif les 100.000 francs économisés ? Non, il diminuera le prix de ses produits proportionnellement, — par conséquent il en augmentera la consommation, et cette augmentation provoquera l'activité de son usine, donc une nouvelle demande de main-d'œuvre. S'il ne peut employer cette somme à son usine, il la déposera dans une banque, il l'emploiera en commandite, et ce capital, ainsi disponible, servira à provoquer de nouvelles entreprises qui réclameront une augmentation de l'effort humain.

On peut dire : *la valeur de l'homme est en raison de la puissance de l'outil.*

CHAPITRE IX

L'excès de production.

Forces productives trop grandes. — La production surabonde. — Personne ne s'en aperçoit. — Au contraire. — *Ce n'est pas le désir de consommer qui fait défaut, c'est le pouvoir de consommer.* — D'où provient la pléthore momentanée et limitée de certains produits.

Cependant en dépit des faits que nous venons de citer, le manifeste du congrès d'Erfurt dit: « L'outil se transforme en machine... Toujours plus considérable devient l'armée des ouvriers superflus. — Les forces productives de la société sont devenues trop grandes. »

Ce ne sont point les socialistes qui ont inventé ces récriminations, elles sont dues aux protectionnistes qui, depuis plus de trois quarts de siècle, ne cessent de pousser ce cri: la production surabonde! S'ils avaient pu réaliser leurs desiderata, ils l'auraient arrêtée au chiffre où elle se trouvait vers 1820 et l'auraient même fait rétrograder. En serions-nous mieux?

LE DÉLÉGUÉ. — Il y a excès de production.

L'ÉCONOMISTE. — Tu crois? considères-tu que des souliers sont utiles?

LE DÉLÉGUÉ. — Oui.

L'ÉCONOMISTE. — Ta femme, tes enfants, toi, vous n'êtes jamais obligés d'économiser sur la chaussure!

LE DÉLÉGUÉ. — Hélas! si.

L'ÉCONOMISTE. — Tu vois donc bien que la chaussure ne surabonde pas, puisque tu n'as pas autant de souliers que tu le voudrais.

LE DÉLÉGUÉ. — C'est parce que mon salaire est insuffisant.

L'ÉCONOMISTE. — En un mot, tu voudrais bien être plus riche.

LE DÉLÉGUÉ. — Oui.

L'ÉCONOMISTE. — Pour te procurer des souliers en plus grand nombre.

LE DÉLÉGUÉ. — Oui.

L'ÉCONOMISTE. — Et il ne s'agit pas seulement de souliers. Tu économises aussi sur tes vêtements. Tu n'as pas autant de linge qu'il te serait utile. Enfin, sur ta table, on est obligé de calculer la quantité de viande que l'on mange; le vin est rationné; ton logement n'est pas aussi confortable que tu le désirerais. Et de quoi te plains-tu si amèrement, sinon de ce que tes ressources ne sont pas suffisantes pour tes besoins?

LE DÉLÉGUÉ. — C'est vrai.

L'ÉCONOMISTE. — Il y a beaucoup de gens qui ont des revenus supérieurs aux tiens et qui répètent aussi sur tous les tons; — Que je voudrais bien être riche! La dame voudrait bien une robe de soie de plus, les jeunes filles de nouvelles toilettes. La production ne

surabonde donc pas, pour cette dame, ni pour ces jeunes filles, puisque leurs besoins dépassent leur puissance de les satisfaire. La production ne surabonderait que si chacun était si bien rassasié que personne n'eût plus rien à désirer : chimère évidente, car la capacité du désir est illimitée.

LE DÉLÉGUÉ. — Vous parlez de choses de luxe.

L'ÉCONOMISTE. — Tu appelles du luxe plus de viande et plus de vin?... Mais crois-tu que les chaussettes soient du luxe pour les hommes ?

LE DÉLÉGUÉ. — Elles sont considérées comme telles pour les militaires.

L'ÉCONOMISTE. — Cela prouve que l'armée qui est cependant un si bel exemple d'organisation collectiviste... ne présente peut-être pas l'idéal du confort. Mais crois-tu que les bas soient du luxe pour les femmes ? crois-tu que les mouchoirs de poche soient du superflu ? Penses-tu que la chemise doive être reléguée parmi les objets inutiles ?

LE DÉLÉGUÉ. — Parbleu ! non.

L'ÉCONOMISTE. — Eh bien ! sur les 350 millions d'habitants qui peuplent l'Europe crois-tu que tous aient des mouchoirs de poche, des chaussettes, des bas, des chemises en quantité suffisante ? Il y en a pour qui ces objets sont encore un luxe. Et sur les 110 à 120 millions d'habitants des deux Amériques, combien n'en usent pas encore ! Si nous passons aux 200 millions d'habitants de l'Afrique, aux 800 millions de l'Asie, aux 40 millions de l'Océanie, nous constatons que sur les 1.500 millions d'êtres humains, en chiffres ronds, qui s'agitent sur la surface de la terre, il n'y en a pas 300 millions, moins d'un sur cinq, qui aient une nourri-

ture régulière, des vêtements et une habitation représentant ce qui est pour toi le minimum de confort indispensable ! Et tu dis que la production surabonde quand la grande majorité de l'humanité est encore dans la misère la plus noire, et n'a ni chemises, ni bas, ni chaussettes, ni mouchoirs de poche !

LE DÉLÉGUÉ. — Cependant les manufactures de Manchester sont encombrées. Celles de la Seine-Inférieure et des Vosges ne trouvent pas à écouler leurs produits.

L'ÉCONOMISTE. — Pourquoi ? parce que les gens qui ont besoin de ces produits n'ont pas de produits à livrer en échange. *Ce n'est pas le désir de consommer qui fait défaut, c'est le pouvoir de consommer. Et qu'est-ce que le pouvoir de consommer, sinon le pouvoir d'échanger des produits contre d'autres produits* Ce qui fait la pléthore des marchandises sur un point, ce n'est pas l'excès de production de cette marchandise, — pourvu qu'elle corresponde à un besoin, — c'est l'impossibilité pour ceux qui le voudraient, de se la procurer. Ce n'est pas de l'excès de production dont il faut se plaindre, mais de l'insuffisance de production qui empêche l'échange des équivalents.

En un mot, *la pléthore de certains capitaux circulants sur un point ne provient pas de leur abondance, mais de la rareté de leurs équivalents, résultant soit du coût de la production de ceux-ci ; soit des obstacles naturels, comme l'espace ; artificiels, comme le protectionnisme et le fisc.*

CHAPITRE X

Les crises économiques.

Elles proviennent d'un excès de consommation. — L'agriculteur et la mauvaise récolte. — La crise des chemins de fer. — Répercussion.

Cette fois, ce n'est plus seulement le délégué à la Bourse du travail, le disciple de Lassalle, de Karl Marx qui m'interrompt. C'est toute personne parlant d'économie politique; et les hommes qui en parlent, sans l'avoir jamais étudiée, sont aussi nombreux que ceux qui donnent des conseils médicaux à leurs parents et à leurs amis. On me dit :

— Vous ne niez pas que les crises commerciales ne soient dues à un excès de production.

— Je le nie !

— Vous gâtez votre thèse.

— Je ne soutiens pas une thèse : je démontre des vérités, et je vais vous prouver que *les crises économiques ne sont pas dues à un excès de production, mais à un excès de consommation.*

Le blé ne vient pas tout seul dans un champ. Il y

faut de la main-d'œuvre qui se paye, le travail de chevaux dont l'entretien et la nourriture sont coûteux, des engrais et amendements, de la semence, enfin toutes choses ayant une valeur. Si la récolte est bonne, il y a remboursement de toutes ces dépenses, plus une certaine rémunération qui est le profit de l'agriculteur.

Quand par suite d'accidents, sa récolte n'est pas suffisante pour compenser les avances qu'il a faites, alors, il a commis *un excès de consommation* : et il n'a pas de produits à échanger contre des machines agricoles, contre des habits, des chaussures, des attelages, etc. Il consomme moins de produits manufacturés, parce qu'il n'a pas le pouvoir de les acheter.

Voilà l'origine d'un grand nombre de crises économiques ; et le déficit qui les provoque est le contraire de l'excès de production.

De même, à quoi était due, par exemple, la grande crise des chemins de fer aux Etats-Unis ? On a englouti dans des travaux de terrassement, dans les percements de montagnes, dans la construction de viaducs, dans la pose de millions de tonnes de rails, des capitaux considérables. Ces capitaux ont perdu leur pouvoir d'achat. Jusqu'au moment où l'usage de ces voies l'aura reconstitué, il y a eu excès de consommation : et par conséquent crise, crise qui se répercute sur les usines et manufactures où, elles aussi, ont fait des *excès de consommation* en outillage, en achats de matières premières, en paiement de main-d'œuvre, relativement aux débouchés qui se ferment devant elles.

CHAPITRE XI

Le bon marché.

Contradiction. — L'évolution économique. — Augmenter toujours la production. — Pas de crainte d'excès.

— Oui, mais il y a d'autres crises, dit-on, des crises qui résultent du bas prix des marchandises, de leur trop grande abondance. Ainsi n'a-t-on pas été obligé de mettre un droit de 5 francs sur les blés pour rehausser le prix des blés français, autrement l'agriculteur ne trouvait plus son compte à cultiver? Oui, la préparation de la récolte était bien un excès de consommation; car le bas prix de sa marchandise ne lui permettait pas de récupérer ses avances.

Mais quel est donc le remède, en dehors du droit de 5 francs, que lui proposent les sociétés d'agriculture, les ministres de l'agriculture et tous ceux qui parlent, plus ou moins officiellement et avec plus ou moins d'autorité au nom de l'agriculteur? ne lui indiquent-ils pas des amendements, de meilleures semences, de nouveaux modes de culture qui tous doivent avoir pour résultat, s'ils réussissent, d'augmenter la pro-

duction du blé, de la faire passer de 15 ou 16 hectolitres par hectare à 30 ou 40, d'augmenter l'excès de production et d'en avilir le prix ! Avez-vous entendu un agriculteur dire : le remède, ce serait de diminuer le rendement du blé à l'hectare ?

Non. Tous ont proposé de diminuer le prix de revient de la production, mais comment ? en augmentant cette production !

Tous, en un mot, ont proposé d'avilir le prix du blé, au moment même où par des tarifs de douanes, ils essayaient de faire de la cherté. Cette contradiction ne montre-t-elle pas que, malgré tous les sophismes, là est l'évolution économique : toujours produire à meilleur marché et par conséquent augmenter toujours l'excès de production — en admettant qu'il y ait jamais excès de production de blé, quand, dans l'univers, il y a tant de centaines de millions d'êtres humains qui ne mangent pas à leur appétit !

CHAPITRE XII

Jeu de dupe.

L'art de diminuer la production. — Heures de travail. — Fermer les débouchés. — Et la porte au nez. — Machine à produire et machine à vendre. — Singulière fraternité. — Double choc pour le travailleur. — Capacité de crédulité. — Ingratitude.

Je sais, socialiste, que tu es plus logique et que tu t'ingénies à diminuer la production par plusieurs procédés.

D'abord en réduisant la journée de travail à huit heures, tu t'imagines diminuer la production. Mais pourquoi ne demandes-tu pas l'anéantissement des 5 millions de chevaux vapeur qui représentent l'effort de plus de 400 millions d'hommes? Tu n'oses. Je t'accuse de transiger. Tu n'as pas le courage d'aller jusqu'au bout de tes conceptions. Et puis pourquoi huit heures? pourquoi pas deux? pourquoi pas une? pourquoi pas zéro? la diminution de la production serait encore bien plus effective — et pour ton plus grand dommage, malheureux.

Mais si tu réduis ta production, tu augmentes le

prix de revient ; donc tu fermes les débouchés de ton produit : et par conséquent, tu supprimes du travail pour toi et tes camarades. Ta malice consiste à te fermer au nez la porte de l'atelier, de l'usine et de la manufacture. Ce n'est pas plus pour son agrément que pour le tien que l'industriel produit des objets pour l'usage des autres et non pour le sien. S'il organise une machine à produire, c'est parce qu'il espère bien qu'il aura une machine à vendre supérieure ; et tu veux supprimer cette dernière en augmentant le prix de revient de la marchandise que tu fais. Si tu ne veux pas que la marchandises sorte, alors pourquoi entre-rais-tu dans l'atelier ? qu'y ferais-tu ?

Non, seulement tu te mets ainsi dans cette situation mauvaise comme producteur, mais tu te mets aussi dans une situation mauvaise comme consommateur. Vraiment, tu as une singulière manière de manifester tes sentiments démocratiques, en voulant faire de la cherté. Qui frappe-t-elle donc ? sinon tes frères les travailleurs, et leurs femmes et leurs enfants, puisqu'avec la même somme, ils pourront se procurer moins d'objets. Tu commences par prouver ta fraternité à leur égard en réclamant la gêne pour eux, mais tes camarades te témoignent les mêmes sentiments altruistes, en demandant que tu subisses également les effets de cette politique économique. Vraiment tes docteurs et toi, vous avez une étrange façon de comprendre tes intérêts.

Dans cette politique, tu es frappé sur la joue droite comme producteur, et sur la joue gauche comme consommateur. Si tu dis : *Amen*, cela ne prouvera pas la douceur de ton caractère, mais ta capacité de crédulité.

Réfléchis donc que s'il y a quelqu'un qui aies tout à gagner au bon marché, c'est toi.

Tu en profites d'abord comme travailleur : car plus il y a de produits à échanger contre leurs équivalents, plus la consommation grandit : par conséquent, la demande de travail ne cesse pas d'augmenter et ton salaire de s'élever.

Tu en profites ensuite comme consommateur : et à salaire égal, tu peux te procurer plus d'objets à ta convenance. Quand avec 10 francs de salaire, tu peux acheter une paire de souliers que tu aurais payés autrefois vingt francs, ton salaire vaut le double.

Lorsque tu te fais protagoniste de la cherté, tu continues à jouer les George Dandin.

Ingrat ! depuis plus d'un demi-siècle, tu n'as pas cessé d'être le favori de cette loi de l'offre et de la demande contre laquelle tu fulmines tes anathèmes !
